



Paris, le 23 NOV. 2009

Direction générale  
pour la recherche  
et l'innovation

Service des entreprises,  
du transfert de technologie et de  
l'action régionale

Département des  
politiques d'incitation à la  
R&D des entreprises

## DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,

vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'organisme :

### EUROPEAN SYNCHROTRON RADIATION FACILITY (ESRF)

(siren : 338723919)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2009,2010,2011.**

Pour la ministre et par délégation  
Le chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald



Paris, le 23 NOV. 2009

**Direction générale  
pour la recherche  
et l'innovation**

**Service des entreprises  
du transfert de  
technologie et de l'action  
régionale**

Département des politiques  
d'incitation à la R&D des  
entreprises

DGRI C1

Affaire suivie par  
Hayette LOUNISSI

Téléphone  
01 55 55 87 86  
Fax  
01 55 55 86 41

Mél.  
hayette.lounissi  
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

EUROPEAN SYNCHROTRON  
RADIATION FACILITY (ESRF)  
6 Rue Jules Horowitz  
38043 GRENOBLE CEDEX 9

A l'attention de Monsieur PEREZ

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir une demande pour être agréé en tant qu'organisme exécutant des travaux de recherche et développement (R&D) pour le compte de sociétés. Je vous informe que votre demande a été accueillie favorablement et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de R&D éligibles au titre du crédit d'impôt recherche (CIR).

Afin de permettre à votre donneur d'ordre de déclarer les montants des opérations de R&D éligibles au CIR, je vous recommande de les identifier dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre organisme figureront dans la liste des organismes agréés au titre du CIR sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur (MESR) :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23182/cir-liste-des-organismes-experts-bureaux-de-style-et-stylistes-agrees.html>

Dans la perspective du renouvellement éventuel de votre agrément, je vous informe que toutes les informations concernant les dossiers d'agrément et le calendrier des dates de dépôt de ces dossiers sont disponibles sur le site internet du MESR :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21182/cir-demande-d-agrement-au-titre-du-credit-d-impot-recherche.html>

Je vous saurais gré de me tenir informé de toute modification significative de votre activité ou des compétences de votre personnel, qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la ministre et par délégation  
Le chef du département des politiques  
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald

P.J : 1